

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2019520	Date d'inspection Le 01 octobre 2020	
Nom de l'établissement Club Le Marais		Numéro de téléphone (506) 380-0777	
Adresse 1620 boulevard Dieppe Dieppe NB E1A 8P5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La majorité des procédures en lien avec la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 étaient respectées lors de l'inspection. L'inspecteur a avisé d'ajouter les noms du personnel dans la documentation du nettoyage des jouets.

L'inspecteur a observé une interaction positive entre le personnel et les enfants. Les ratios étaient respectés lors de l'inspection.

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 octobre 2020

Date

original signé par
Jackie Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 octobre 2020

Date